



RECRUTEMENT À UN POSTE DE MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018-2019

En 2016, l'École française de Rome a mis en place de nouvelles dispositions pour l'organisation du recrutement sur un poste de membre. Les candidats voudront bien lire attentivement cette notice d'information, relative au dépôt de la candidature, au processus de sélection et aux conditions de séjour des candidats recrutés.

1) CONDITIONS

a) Âge : les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans. Il n'existe pas de limite d'âge.

b) Nationalité : Il n'existe pas de critère de nationalité. Il est précisé aux candidats non citoyens de l'Union européenne ou non ressortissants d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse que nul ne peut avoir la qualité de membre, et être rémunéré comme tel, s'il ne satisfait pas aux conditions de délivrance des titres de séjour et de travail sur le territoire français fixées par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

c) Statut : les candidats aux postes de membre doivent être soit doctorants, soit titulaires d'un diplôme national de niveau égal ou supérieur au doctorat, soit maîtres de conférences ou personnels assimilés en application de l'article 6 du décret du 16 janvier 1992 relatif au Conseil national des universités, soit justifier de titres ou diplômes universitaires ou scientifiques étrangers jugés équivalents par la commission d'admission.

Nul ne peut se présenter plus de trois fois à un poste de membre de l'École française de Rome. Toutefois, un maître de conférences ayant déjà fait trois candidatures comme doctorant ou post-doctorant peut bénéficier d'une candidature supplémentaire.

Le projet peut émaner de candidats en fin de doctorat ou entamant une recherche post-doctorale. En conformité avec la mission de formation à la recherche de l'EFR, la commission d'admission examine avec une attention particulière les dossiers émanant de chercheurs en début de carrière. Les membres docteurs pourront, au cours de leur séjour, participer aux programmes existants, ou faire émerger de nouveaux programmes par le biais notamment de dépôts de candidature à des appels à projets nationaux et internationaux, dans le champ des domaines de recherche définis dans le contrat quinquennal 2017-2021

(<http://www.efrome.it/la-recherche/programmes.html>).

Le nombre de postes est fixé chaque année par la directrice de l'École française de Rome et voté en Conseil d'administration. Pour l'année 2018-2019, dix-huit postes de membres de l'École française de Rome seront vacants ou susceptibles d'être vacants. Les nominations sont prononcées pour une durée d'une année à compter du 1^{er} septembre 2018, et jusqu'au 31 août 2019. Elles peuvent être renouvelées, sur avis de la commission de recrutement, pour une deuxième et, éventuellement, pour une troisième année consécutive. L'École française de Rome accueille chaque année des membres scientifiques qui se consacrent à des travaux de recherche dans les domaines relevant de l'établissement, répartis en trois sections : l'Antiquité, le Moyen Âge, les Époques moderne et contemporaine.

d) Critère de langue : les candidats doivent avoir une bonne maîtrise de la langue française, le dossier devant être rédigé essentiellement en français et l'entretien se déroulant également dans cette langue.

e) Traitement : les membres non fonctionnaires perçoivent le traitement en vigueur pour un professeur agrégé de classe normale au 1^{er} échelon (indice brut 434).

Les membres fonctionnaires sont placés en position de détachement. Ceux dont l'indice de rémunération en métropole est supérieur à la rémunération de base ci-dessus précisée reçoivent le traitement correspondant à leur indice dans leur corps d'origine, sans pouvoir dépasser l'indice brut 590. Ces derniers sont placés en position de détachement.

En outre, les membres perçoivent une indemnité de résidence et des majorations familiales s'il y a lieu. Ils sont tenus à une obligation de résidence en Italie ou sur leur terrain de recherche.

2) ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être remplis en ligne à une adresse IP qui sera indiquée au moment de l'ouverture de la campagne 2018-2019

Les dossiers devront être soumis avant le **mercredi 10 janvier 2018 à 12h00** (heure de Rome).

Les candidats doivent s'inscrire avec une adresse mail personnelle valide. Une confirmation d'envoi du dossier sera envoyée à l'adresse indiquée, une fois le dossier complet validé.

⇒ **Attention** : une fois votre candidature soumise, celle-ci ne pourra être modifiée.

3) PIÈCES À FOURNIR

Tous les documents administratifs, envoyés par le formulaire en ligne (à l'exception des envois différés - voir ci-dessus), doivent être libellés en langue française ou traduits par un traducteur assermenté. Aucun rappel ne sera effectué et aucun document supplémentaire ne sera accepté. Tout dossier incomplet ou non conforme sera refusé.

a) Dossier administratif :

Pièces à attacher directement au formulaire (documents attachés au format pdf)

Les pièces marquées d'un * sont obligatoires lors de l'envoi du dossier.

| DOSSIER ADMINISTRATIF | Fonctionnaires | Non-fonctionnaires |
|--|--|--|
| Copie scannée <u>recto-verso</u> d'un document d'identité en <u>cours de validité</u> (carte d'identité ou passeport)* | OUI | OUI (un titre de séjour sera demandé aux candidats non citoyens de l'Union Européenne et de l'espace économique européen et la Suisse) |
| Dernier arrêté de promotion* | OUI | NON |
| Copie des diplômes obtenus* | OUI | |
| Avis favorable au détachement éventuel du candidat pour une année, signé par le président ou directeur de l'établissement d'origine, accompagné de l'avis conforme du conseil d'administration dudit établissement | OUI, uniquement pour les fonctionnaires affectés dans le supérieur (maîtres de conférences et PRAG dans le supérieur | NON |

Pour les candidats non titulaires de la fonction publique, l'envoi différé de l'extrait de casier judiciaire (la date de demande dudit document devant être antérieure à la date de clôture du concours) devra être réalisé dans les meilleurs délais, et dans tous les cas par mail, en format pdf, à helene.franchi@efrome.it avant le 22 février 2018.

b) Dossier scientifique :

Pièces à attacher directement au formulaire (documents attachés au format pdf).

Les pièces marquées d'un * sont **obligatoires** lors de l'envoi du dossier.

| DOSSIER SCIENTIFIQUE | PRECISIONS SUR LES PIECES A FOURNIR |
|---|---|
| Curriculum vitae* | Le CV peut être rédigé en français, en anglais ou en italien, .pdf |
| Projet de recherche (pour une durée de trois ans, celui-ci doit être décliné par étape, selon un calendrier établi année par année)* | Interligne simple, maximum 10 pages (2500 signes par page), en français, .pdf |
| Résumé du projet* | 2 pages maximum, en français, en anglais ou en italien |
| Deux rapports de personnalités scientifiques, * | Ils doivent spécifiquement être adressés à la directrice de l'EFR |
| Visa de l'École doctorale concernée* (ce document, établi et signé et cacheté par le directeur de l'École doctorale, atteste de l'avis favorable à la candidature sur un poste de membre) | uniquement pour les doctorants |
| Copie du rapport de soutenance de thèse (ou à défaut résumé de celle-ci accompagnée d'une attestation de soutenance)* | uniquement pour les docteurs |

4) SÉLECTION**a) Présélection des dossiers par la commission**

La composition de la commission de recrutement est disponible sur le site internet de l'École française de Rome (<http://www.efrome.it/candidater/devenir-membre.html>).

Les réunions de présélection auront lieu à Paris du 19 au 21 février 2018. Les candidats retenus pour une audition seront avertis par courriel dans les jours suivant la réunion de la commission.

b) Auditions des candidats présélectionnés

Les candidats présélectionnés défendront leur candidature à Paris, dans la semaine du 12 mars 2018. Les entretiens auront lieu en langue française. Les candidats auditionnés devront se rendre physiquement à l'audition le jour indiqué sur la convocation. L'audition ne pourra avoir lieu en visioconférence.

Les commissions feront une proposition des candidats retenus au Conseil scientifique, qui se réunira le jeudi 15 mars 2018.

5) DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les renseignements sur le dossier scientifique seront obtenus auprès du directeur de la section dans laquelle se fait la candidature : dirant@efrome.it pour l'Antiquité, dirma@efrome.it pour le Moyen Âge, dirmod@efrome.it pour les Époques moderne et contemporaine.

Pour toute question relative au recrutement, vous pourrez contacter le service administratif (pascale.garcia@efrome.it ou helene.franchi@efrome.it).

Dans tous les cas, pensez à anticiper. Aucun problème technique (panne sur ordinateur, coupure internet...) ne justifiera les problèmes d'envoi de la candidature. L'accès au formulaire sera interrompu **le 10 janvier 2018 à 12h précises**.